



# RÉGIME DE PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ACTUALITÉS EN SANTÉ

20 SEPTEMBRE 2023

# PRÉAMBULE

De nombreuses mesures sont évoquées depuis plusieurs mois pouvant avoir un impact sur les complémentaires santé.

L'été a été riche en actualités pour la santé complémentaire, avant même le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.

L'objectif est de faire un point d'avancement sur les évolutions connues à ce stade.

- L'impact des évolutions est mesuré pour 2023 et 2024 ; toutefois, certaines mesures auront des conséquences jusqu'en 2026

# SYNTHÈSE

## Synthèse des impacts réglementaires évalués pour 2024

- L'impact des mesures présentées dans ce document est évalué, en % des prestations totales versées à :

	Salariés	anciens salariés
Impact en année pleine	+ 1,40%	+ 1,30%
<i>dont impact 2023</i>	<i>+ 0,20%</i>	<i>+ 0,20%</i>
<i>dont impact 2024</i>	<i>+ 1,20%</i>	<i>+ 1,10%</i>

## D'autres mesures ont ou auront des conséquences sur les complémentaires santé

- La réforme des retraites : un impact théorique de + 0,3% à + 0,4% par an en moyenne sur les 10 prochaines années
- Les évolutions réglementaires sont accompagnées de mesures visant à lutter contre les déserts médicaux : hausse possible de la fréquence des soins

Surveiller également la reprise des négociations avec les médecins qui pourrait conduire à une charge supplémentaire d'environ 0,6% en année pleine

# MESURES CONNUES FIN 2022

## Transfert des charges entre Sécu et complémentaires santé

- Le transfert de charges 2023 prévu par la LFSS de 150 M€ devait prendre effet au 1/7/2023 (charge additionnelle de 0,5% des prestations en 2023 et 1% en année pleine)
- Ce transfert est retardé au 1/10/2023 et devrait avoir le même impact sur 2023
- Le transfert ciblerait les honoraires des chirurgiens dentistes dont le ticket modérateur passerait de 30% à 40%
  - Le décret 2023-701 du 31 juillet 2023 a créé cette possibilité en passant la fourchette du ticket modérateur à 35-45%
  - En attente d'une décision permettant la mise en application
- En année pleine, la charge supplémentaire serait d'environ
  - + 0,9 % pour le régime des salariés (dont 0,2% en 2023 et 0,7% en 2024);
  - + 0,9 % pour le régime des anciens salariés (dont 0,2% en 2023 et 0,7% en 2024);

# MESURES CONNUES FIN 2022

## Analyses médicales

- Signature le 10 janvier 2023 de l'avenant 11 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - Une baisse du tarif de la lettre B<sup>1</sup> de 1 centime (de 0,27€ à 0,26€) au 1<sup>er</sup> février 2023
  - La baisse du tarif des actes en lien avec le COVID
  - Et d'autres mesures d'économie afin d'atteindre l'objectif de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 de 250M€ d'économie
  - Ainsi qu'un accord de méthode pour définir la stratégie pluriannuelle 2024-2026 (avant le 1/9/2024)
- A ce stade, l'impact serait une économie en 2023 de -0,1%
- Signature le 27 juillet 2023 du protocole d'accord
- Il prévoit notamment :
  - La prise en charge d'actes à hauteur de 150M€ pour 2024
    - Impact de 0,05% pour les organismes complémentaires ?
  - Les actes de prévention autorisés en accès direct (+0,4% de prestations / an sur la période 2024-2026)
- Les ajustements tarifaires feront l'objet d'un comité (automne 2023)

<sup>1</sup> la lettre B sert à l'établissement du prix d'une analyse

# TESTS COVID

## Participation des complémentaires aux tests COVID

- Les tests COVID étaient pris en charge (antigénique, RT-PCR, sérologique) étaient pris en charge à 100% par la Sécu
- Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, un ticket modérateur s'applique (30% ou 40%), sauf pour les personnes :
  - En ALD, maternité, invalidité
  - De 65 ans et plus
  - De moins de 18 ans
  - Immunodéprimées
  - Faisant l'objet d'un dépistage collectif
- A ce stade, l'impact n'est pas significatif pour les complémentaires santé

# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## CONVENTION MÉDICALE

### Convention médicale :

- Faute d'accord entre médecins et assurance maladie, un règlement arbitral a été publié le 28 avril
- Il prévoit notamment :
  - Une hausse au 1/11/2023 du tarif des consultations de 1,5 € en secteur 1 et OPTAM
  - Une hausse du tarif de la 1<sup>ère</sup> consultation d'un généraliste acceptant de devenir médecin traitant d'un patient en affection de longue durée (ALD) de 25€ à 60€ au 15/5/2023
  - Une hausse de 4€ du forfait patientèle pour les patients de – de 80 ans atteints d'une ALD ou de + de 80 ans
    - Impact sur le forfait facturé aux organismes complémentaire (0,8% des cotisations HT actuellement) ?
  - Nouvelle majoration de 5€ (secteur 1 ou OPTAM) pour les patients de + de 80 ans (hors médecins traitant)
  - Majoration de 15 € pour consultation dans les 48h et en dehors des horaires de permanence lorsque le patient est adressé par un service d'accès aux soins
- Les négociations pourraient néanmoins reprendre et la hausse des consultations pourrait atteindre 5€ au lieu de 1,5€

# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## CONVENTION MÉDICALE

### Convention médicale :

- En année pleine, sur la base des données 2022 et du 1er semestre 2023 l'impact serait de :
  - +0,3% pour le régime des salariés
  - +0,2% pour le régime des anciens salariés
  
- En cas de négociations conduisant à une hausse de la consultation de 5€ au lieu de 1,5€, une charge additionnelle, en année pleine, de :
  - +0,6% pour le régime des salariés
  - +0,5% pour le régime des anciens salariés



# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## CONVENTION DENTAIRE

### Convention dentaire

- Signature le 21 juillet 2023 de la convention dentaire
- Elle prévoit notamment :
  - « Génération sans carie » : un suivi annuel (Examen Bucco-Dentaire) des 3 à 24 ans (tous les trois ans jusqu'en 2024, extension à partir de 2025) couplé avec une revalorisation des soins de prévention de 30%,
  - Une revalorisation des tarifs des soins conservateurs de +4% pour l'ensemble de la population au 1/1/2025
  - Des ajustements des paniers 100% Santé prévus à partir du 1/1/2026:
    - Elargissement du panier 100% Santé aux prothèses et bridges en zircone
    - Revalorisation de 3% des honoraires des paniers 100% santé et avec reste à charge maîtrisé
  - D'autres revalorisations pour favoriser la prise en charge des publics fragiles (enfants en ZEP, personnes âgées dépendantes, milieu carcéral et patients en situation de handicap sévère)
- Les évolutions en 2024 auront un impact négligeable pour les régimes, l'impact devant être progressif
  - Un impact global estimé par l'Assurance maladie pour les organismes complémentaires de 230M€ sur 5 ans soit près de +0,1% par an

# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

### Orthoptistes

- Signature le 12 juin 2023 de l'avenant 16 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - La revalorisation de +20% des actes de réalisation de champs visuels et +14% pour les actes de rééducation orthoptique

### Infirmiers

- Signature le 16 juin 2023 de l'avenant 10 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - L'augmentation de près de 10% de l'indemnité forfaitaire de déplacement

### Orthophonistes

- Signature le 22 juin 2023 de l'avenant 20 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - La revalorisation de 3% de la lettre clef

# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

### Sages-femmes

- Signature le 11 juillet 2023 de l'avenant 7 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - Une revalorisation des consultations, visites et indemnités de déplacement ainsi que des tarifs des lettres clefs (progressivement jusqu'en 2025)
  - L'amélioration de l'accès à tous les assurés des soins (zonage et conditions d'installation) ainsi que de l'articulation entre la ville et l'hôpital (valorisation des prises en charge)

### Kinésithérapeutes

- Signature le 13 juillet 2023 de l'avenant 7 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - Une revalorisation de près de 3% de la lettre clef (date à définir)
  - L'amélioration de l'accès à tous les assurés des soins (zonage et conditions d'installation ; déploiement de la télésanté)

### Pédicures-podologues

- Signature le 26 juillet 2023 de l'avenant 5 à la convention nationale
- Il prévoit notamment :
  - Le renforcement du rôle auprès des patients diabétiques

# NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

- Ces multiples revalorisations des auxiliaires médicaux pourraient conduire globalement à une augmentation de 3% de la charge du poste en question pour les régimes de base
- En année pleine, l'impact pourrait être de près + 0,2% pour les actifs et pour les anciens salariés.

# 100% SANTÉ

## Nouveaux dispositifs

- Sont évoqués :
  - Les véhicules pour personnes handicapées
  - Les prothèses capillaires en cas de cancer

## Optique

- Ajout de verres à très forte correction

## Dentaire (cf. convention dentaire)

- Revalorisation et évolution des paniers de soins

## Audioprothèse

- Introduction des nouvelles évolutions technologique (réglage automatique du volume, bluetooth...)

# AUTRES MESURES

## Transport

- Un décret du 20 mai 2023 prévoit une majoration du ticket modérateur de 35% à un taux compris entre 45 et 55%
- La décision a été prise le 18 juillet 2023 pour une application le 1<sup>er</sup> août 2023 de fixer le taux du ticket modérateur à 45%
  - Cette mesure est censée compenser la prise en charge intégrale par la Sécu des frais de transport d'urgence prévue par la LFSS 2023

## Radiologie

- Economies via une intégration des produits de contraste aux forfaits d'imagerie
  - Le gain pour les organismes complémentaires pourrait donner lieu à un transfert équivalent sur d'autres postes
- A ce stade, l'impact est neutre pour les complémentaires santé